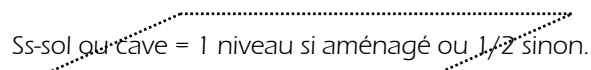
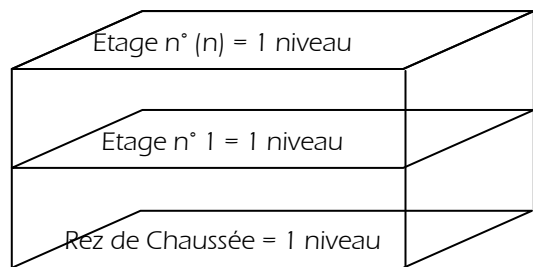
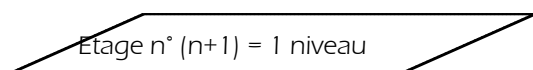


Comment déterminer la surface développée des bâtiments ?

Par l'addition des surfaces, **murs compris**, de chacun des niveaux qui composent le bâtiment et en retenant que :

- Les greniers **non utilisés et vides** sont assimilés à des combles, terrasses et leur surface n'est pas décomptée.
 - Les greniers, sous-sols ou caves **non aménagés et utilisés** comme remise sont comptés pour la moitié de leur surface.
 - Les greniers, sous-sols ou caves **aménagés** en pièces d'habitation ou pièces annexes sont comptés pour toute leur surface.
 - Les hauteurs sous plafond **supérieures à 4.50 m** imposent de retenir le double de la surface du niveau concerné.
- La superficie développée totale des bâtiments est l'addition de la surface développée de tous les bâtiments.



*Surface au sol = Longueur x largeur (murs compris)

** P = Propriétaire - L = Locataire - O = Occupant

Bâtiment n°	Exemple	Bât. A	Bât. B	Bât C
Construit en	Pierres			
Couvert en	Ardoises			
Siècle de Construction	XVIII°			
Usage	Bureaux			
Surfaces à indiquer en m²				
Vide Sanitaire	sans objet			
Ss-Sol non aménagé utilisé	surface réelle/2			
Ss-Sol aménagé	surface réelle			
Rez de Chaussée	d°			
Etage n° 1	d°			
Etage n°	d°			
Etage n°	d°			
Etage n°	d°			
Etage n°	d°			
Grenier aménagé	d°			
Grenier non aménagé utilisé	surface réelle / 2			
Combles ou terrasses	sans objet			
Qualité de l'assuré P-L ou O**	P			
Total				

Préciser l'adresse si nécessaire :

Bâtiment A

Bâtiment B

Bâtiment C